



Rapport annuel 2022

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur www.cpat.ch à la rubrique « Documents & formulaires ».

L'essentiel en bref

Guerre et inflation – sont les termes qui ont marqué l'année 2022. Le niveau « habituellement bas » des taux d'intérêt a disparu et le niveau « inhabituellement élevé » de la nouvelle inflation modifie la base de nos placements. Avec une performance de -11,69 % en 2022, la CPAT a enregistré le plus mauvais résultat en termes d'investissement de ces dix dernières années. Les comptes d'épargne des assurés actifs ont néanmoins pu être rémunérés avec un taux de 1 %, et le taux de couverture est resté supérieur à 100 %. L'augmentation du nombre d'assurés est réjouissante.

- En début 2023, le Conseil de fondation a élu Fabienne Plüss en tant que nouvelle présidente du Conseil de fondation. Elle remplace Jobst Willers. En tant que directrice adjointe de la SIA et spécialiste confirmée des finances, Fabienne Plüss est la personne idéale pour diriger la CPAT vers l'avenir.
- En tant que caisse d'association indépendante des professions techniques, la CPAT défend depuis plus de 60 ans les intérêts des personnes assurées et des employeurs affiliés. Elle offre une prévoyance très attrayante à plus de 2100 employeurs et leurs employés dans les professions techniques. Pour la première fois, en fin 2022, plus de 15 000 personnes actives sont assurées auprès de la CPAT.
- Avec une performance de -11,69 %, la CPAT a enregistré un rendement clairement négatif sur ses placements. La hausse des taux d'intérêt a entraîné des pertes de valeur du portefeuille obligataire. Les titres cotés en CHF ont ainsi perdu au total

10,6 %. Au niveau des actions, les fortes interventions des banques centrales ont provoqué des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie. Le portefeuille global d'actions a perdu au total plus de 17 % de sa valeur.

- Les pertes sur les placements ont pu être amorties par les réserves de fluctuation de valeur grâce à la politique de réserve prudente de la CPAT. Au 31 décembre 2022, le taux de couverture de la CPAT est de 100,9 %. Dans l'immédiat, la priorité est de reconstituer les réserves de fluctuation de valeur. Au 31 décembre 2022, le taux de couverture de la CPAT est de 100,9 %.
- Un placement sûr de la fortune est la base d'une mise en œuvre réussie de la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi le Conseil de fondation réexamine sa stratégie de placement tous les trois ans. L'examen effectué en 2022 montre que la CPAT est sur la bonne voie avec son activité de placement prudente, axée sur le long terme et la stabilité.
- En tant qu'investisseur responsable, nous sommes conscients de nos responsabilités éthiques, écologiques et sociales dans la gestion des actifs de prévoyance et les prenons en compte tout au long du processus d'investissement. Avec nos placements, nous nous efforçons de réduire les émissions de CO₂ et d'améliorer la qualité de vie, les conditions sociales et la gouvernance d'entreprise.

- Un pilier central de la stabilité est la transparence et donc la présentation complète des coûts. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées et environ 6000 entrées et sorties par an, les frais administratifs, qui s'élèvent à 192 francs

par personne assurée, sont faibles. Les dépenses pour le placement de la fortune, y compris la gestion des biens immobiliers détenus directement, sont également nettement inférieures à la moyenne, avec 28,2 centimes pour 100 francs d'actifs gérés.

Chiffres-clés

	2022	2021	2020
Somme du bilan (en millions de CHF)	3 520	3 933	3 612
Performance de la fortune totale	-11.69 %	7.92 %	4.39 %
Degré de couverture	100.9 %	115.5 %	113.9 %
Réserves de fluctuation de valeur (en millions de CHF)	29	518	433
Rémunération des avoirs de prévoyance	1 %	6 %	1 %
Entreprises affiliées	2 138	2 121	2 114
Assurés actifs	15 358	14 787	14 600
Rentiers	2 967	2 829	2 695
Taux de conversion à l'âge de 65 ans homme/ femme (dès 2022 réduction à 5.4/5.7 en 2025)	5.7/6	5.8/6.1	5.9/6.2
Intérêt technique	1.5 %	1.5 %	1.5 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	192	195	192

Bilan

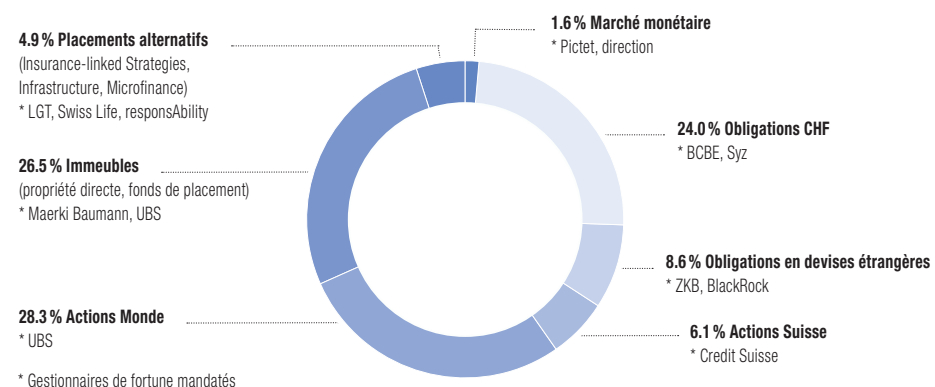
Actif	31.12.2022 (en CHF)	31.12.2021 (en CHF)
Liquidités	39 959 731	35 735 905
Créances	17 956 320	17 023 415
Obligations	1 171 737 206	1 310 995 713
Actions et autres titres similaires	1 353 569 084	1 585 920 090
Immeubles	937 013 733	983 556 191
Total de l'actif	3 520 236 074	3 933 231 314

Passif	31.12.2022 (en CHF)	31.12.2021 (en CHF)
Prestations de libre passage	35 250 500	36 729 117
Autres engagements	983 807	1 075 078
Régularisation du passif	1 695 139	2 158 669
Réserves de contributions des employeurs	41 147 478	40 378 268
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 105 175 821	2 036 054 017
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	1 113 641 000	1 075 117 000
Réserves techniques	193 043 000	223 290 000
Réserve de fluctuation de valeurs	29 234 329	518 364 165
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	3 520 236 074	3 933 231 314

La hausse des taux d'intérêt a entraîné des corrections non seulement dans les obligations et les actions, mais aussi dans le secteur immobilier. La diminution de la valorisation d'environ 47 millions de francs par rapport à l'année précédente est exclusivement due aux placements immobiliers indirects dans des fonds et des fondations de placement. Les biens immobiliers détenus directement ont pu maintenir leur valeur et assurent ainsi de manière fiable des revenus stables dans le portefeuille de placements de la CPAT.

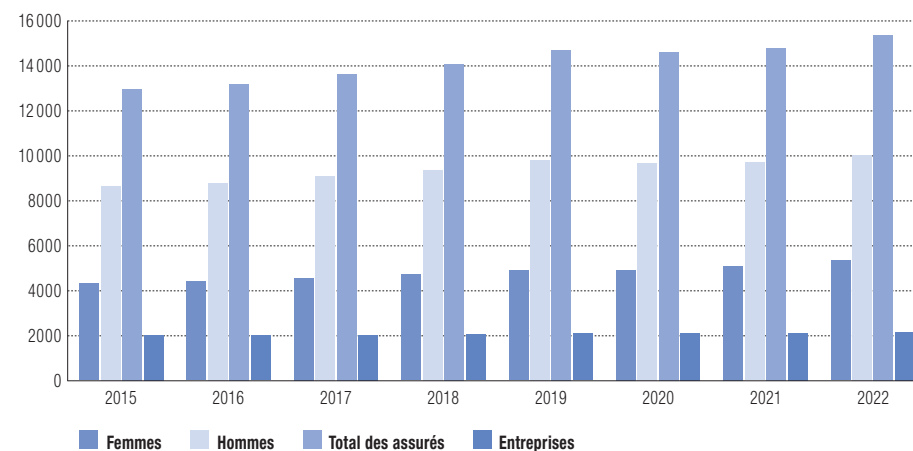
La CPAT ressent également le départ à la retraite de la génération du baby-boom. Le capital de prévoyance des rentiers augmente notamment dans ce contexte d'environ 39 millions de francs. Les provisions techniques diminuent d'environ 30 millions de francs. Il s'agit là d'un effet de valorisation unique dû au calcul légèrement adapté de la provision pour pertes sur retraites.

Répartition de la fortune par catégorie d'investissement



Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0,282%. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Pour les actions détenues directement, le droit de vote est exercé activement et le comportement de vote est publié sur le site internet. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

Assurés actifs et entreprises affiliées

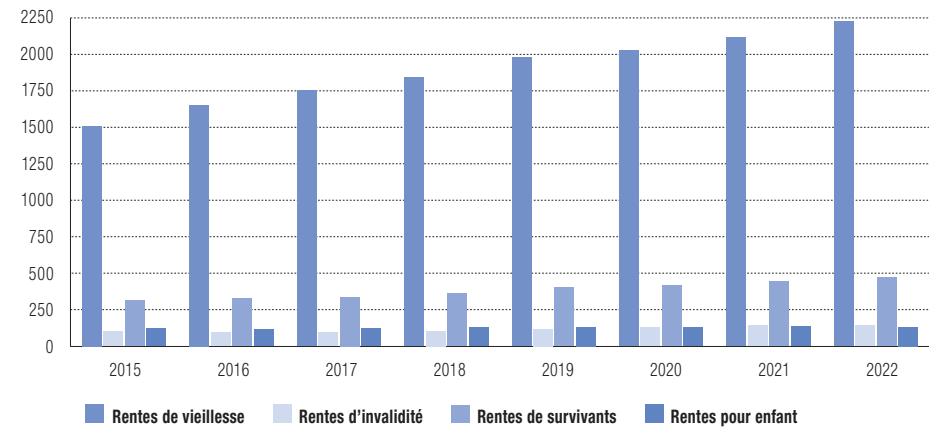


À la fin de l'exercice 2022, 15 358 actifs sont assurés à la CPAT (5332 femmes et 10 026 hommes), qui sont répartis entre 2138 entreprises et 291 assurés individuels.

Compte d'exploitation

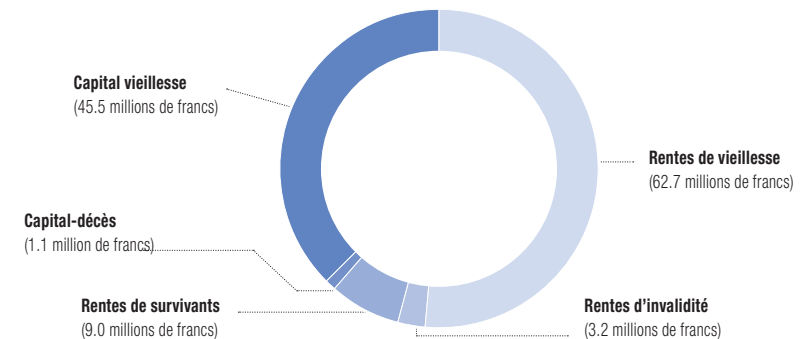
	2022 (en CHF)	2021 (en CHF)
Cotisations et versements	181 007 602	178 326 525
Prélèvement sur la réserve de cotisations patronales pour le financement des cotisations	-7 595 743	-10 740 585
Prestations d'entrée	159 273 770	111 183 585
Apports provenant des cotisations/prestations d'entrée	332 685 629	278 769 525
Prestations réglementaires	-123 209 074	-110 518 851
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 304 904	-1 274 891
Prestations de sortie	-151 303 127	-134 649 402
Dépenses prestations/versements anticipés	-275 817 105	-246 443 144
Constitution du capital de prévoyance	-81 209 833	-229 880 513
Charges d'assurance	-991 599	-936 939
Résultat net de la partie assurance	-25 332 909	-198 491 071
Rendement des titres	23 402 766	23 373 560
Pertes réalisées sur le cours de change	-40 859 221	-13 145 570
Gains réalisés sur le cours de change	4 591 723	50 501 498
Résultat des cours des titres	-463 509 953	210 435 750
Résultat des immeubles	25 090 867	23 671 258
Frais d'administration des placements	-9 939 793	-10 023 732
Résultat net du placement de la fortune	-461 223 611	284 812 764
Autres frais et autres revenus	23 902	26 740
Contribution aux frais administratifs	2 239 370	4 227 542
Administration des assurés	-3 526 704	-3 431 482
Frais de marketing et de publicité	-1 309 884	-1 337 861
Frais administratifs à la ch./en f. du compte d'exploitation	-2 597 218	-541 799
Excédent des recettes/dépenses	-489 129 836	85 806 634

Nombre de bénéficiaires de prestations



Le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée. Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a augmenté de 108 et le nombre de bénéficiaires d'une rente de conjoint de 29. Le nombre de bénéficiaires de rentes d'invalidité a également augmenté avec trois entrées nettes. Chaque mois, des rentes sont versées à 2967 personnes. En raison de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom, les rentes de vieillesse continueront d'augmenter dans les années à venir.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont augmenté de 109,1 à 121,6 millions de francs en 2022, cela est principalement dû à l'augmentation des rentes de vieillesse et de survivants et à l'augmentation des retraits en capital. Les rentes de vieillesse ont passé de 55,4 à 62,7 millions de francs. Les retraits en capital à la retraite ont augmenté de 42 à 45,5 millions de francs. Les rentes de veuves, veufs et d'orphelins ont contribué pour environ 1,1 million de francs à l'augmentation des prestations, tandis que les rentes d'invalidité ont augmenté d'environ 0,2 million de francs. Le montant du capital-décès s'est élevé à 1,1 contre 0,8 million de francs en 2021.

La CPAT sous l'influence des baby-boomers

L'une des principales tâches du Conseil de fondation consiste à vérifier périodiquement la concordance à moyen et long terme entre le placement de la fortune et les engagements de la prévoyance (art. 51a al. 2 let. n LPP). Les engagements de prévoyance dépendent de l'évolution de l'effectif des assurés. Pour la CPAT, la question se pose notamment de savoir comment le départ, qui a déjà bien débuté, à la retraite de la génération baby-boom se répercute sur l'effectif des assurés.

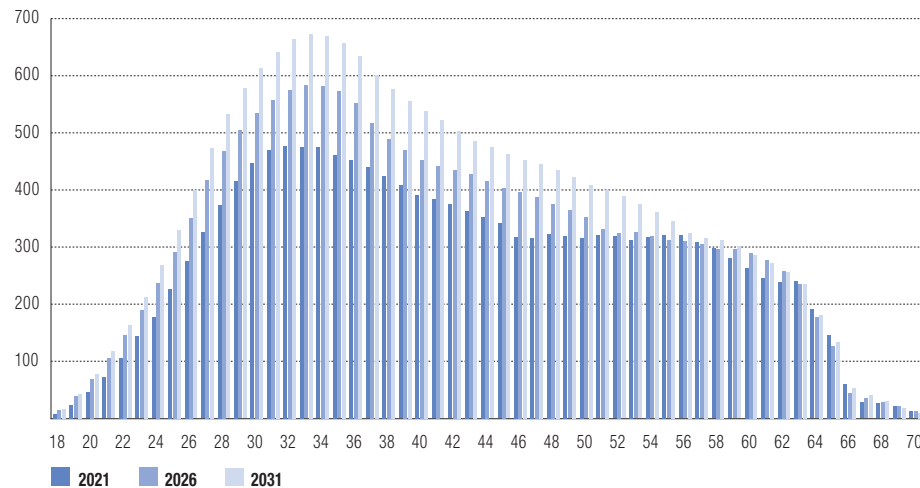
Que sont les baby-boomers ?

Par baby-boomers, nous entendons la génération née pendant la période d'essor économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de naissances a fortement augmenté au cours de ces années. Le pic de ce baby-boom a été atteint entre 1960 et 1964.

Les baby-boomers partent à la retraite

Avec l'année de naissance 1964, tous les baby-boomers ont désormais atteint l'âge auquel ils peuvent prendre leur retraite à la CPAT : le règlement d'assurance de la CPAT autorise un départ à la retraite à partir de 58 ans. Le Conseil de fondation se pose la question de savoir quelles sont les conséquences du départ imminent des baby-boomers sur l'effectif. Grâce au nombre important d'entreprises affiliées, la CPAT bénéficie d'une large assise et peut notamment profiter de la croissance de jeunes entreprises. D'ici fin 2031, nous prévoyons d'avoir environ 19 000 actifs. Parallèlement, l'âge moyen de l'effectif passera d'environ 42,5 à 41,3 ans.

Répartition par âge – assurés actifs de la CPAT – pour 2021, 2026 et 2031



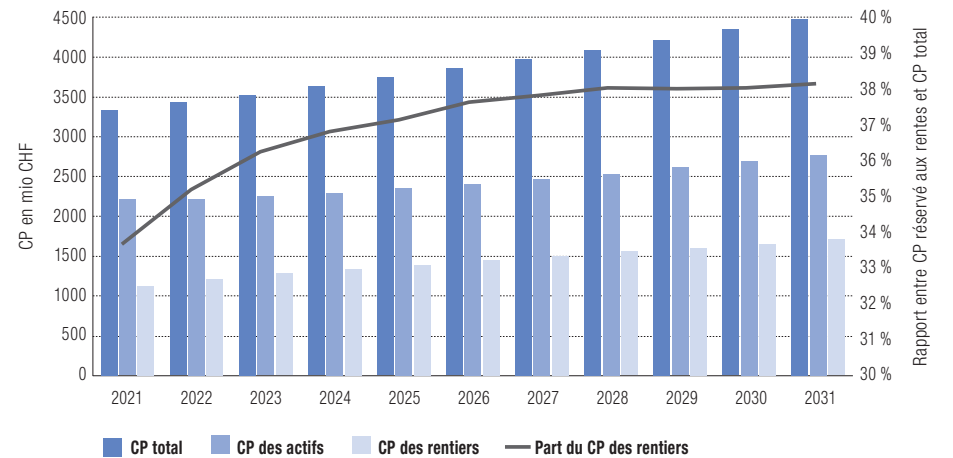
Source : Étude ALM de la CPAT, réalisée par PPCmetrics AG, avril 2022

La part des assurés âgés de 55 ans et plus passe d'environ 20 % à environ 16 %. Cette analyse détaillée de l'effectif montre que, malgré le départ à la retraite des baby-boomers, l'effectif de la CPAT continuera à se développer sainement dans les années à venir. Pour cela, il est essentiel que les capitaux de prévoyance à constituer pour les baby-boomers ne pèsent pas trop lourd dans le bilan de la CPAT. C'est ce qu'on appelle la capacité de risque structurelle d'une institution de prévoyance.

Les baby-boomers, un facteur de risque ?

Le pilier central de la prévoyance professionnelle est la garantie des prestations. Dès que ces dernières sont accordées, elles ne peuvent plus être réduites. Ces garanties assurent la sécurité (financière) des rentiers, mais elles doivent être financées. Le risque de ce financement est supporté par les assurés actifs et les employeurs. Ce ne sont pas les personnes assurées elles-mêmes qui supportent directement le risque, mais leur capital dans la caisse de prévoyance. La part du capital de prévoyance réservée aux rentes par rapport à l'ensemble du capital de prévoyance est un indicateur essentiel de la capacité de risque structurelle d'une institution de prévoyance.

Évolution du capital de prévoyance (CP) total de la CPAT en mio CHF



Le graphique montre une image réjouissante : comme attendu, la part des rentes dans le capital de prévoyance total augmente en raison du départ à la retraite des baby-boomers. Elle passe d'environ 34 % en 2021 à un peu plus de 38 % en 2028, puis se stabilise. Cela montre que la CPAT continuera d'avoir une structure saine à l'avenir et que la crois-

sance du nombre d'assurés ces dernières années ne s'est pas faite au détriment des générations futures. En résumé : les baby-boomers peuvent commencer leur retraite bien méritée l'esprit tranquille.

Organe

État au 01.01.2023

Conseil de fondation



Fabienne Plüss
MSc BA
Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Présidente du Conseil de fondation



Lukas Burkard
MAS FH Business Engineering
Management
zaugg maschinenbau ag, Schönenwerd
Représentant des employés Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann
Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employeurs FSAI
Président du Comité de gestion
des immeubles



Philip Schmitt
Ing. dipl. architecte SIA
Jung + Schmitt Architekten GmbH,
Zurich
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Patrick Sommer
Ing. dipl. HES, eMBA
Corporate Software AG, Bienne
Représentant des employeurs Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Patrick Wüthrich
BASc, MAS REM
Spreng + Partner Architekten AG,
Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion
des immeubles



Matthias Abicht
Ing. mécanique EPF, eMBA IMD
Abicht Gruppe, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs



Christian Vils
Ingénieur en électrotechnique, ETS
e-selection AG, Brugg
Représentant des employés Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité d'assurance et
de stratégie



D' Gérard Brandt
Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Vice-président et président du Comité
d'assurance et de stratégie



Philippe Vuadens
Dipl. génie rural EPF/SIA et géomètre
breveté
J-M Vuadens SA, Monthey
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance
et de stratégie



Lisa Ehrensperger
Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten
GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion
des immeubles



Marlene Locher Brander
Assistante de direction
Bänziger Partner AG, Buchs (SG)
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et
de stratégie



Daniel Baldenweg
Ing. dipl. HES/REG. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Uster
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Bülent Parlak
Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion
des immeubles

Direction

Organe de direction ATAG Organisations
Economiques SA, Berne
Directeur
D' Christoph Brügger
Directeur adjoint
Beat Christen
Responsable des acquisitions et du
service clientèle
Alban Pllana
Responsable des finances et de la
comptabilité
Peter Gasser
Responsable de l'administration
Rita Manaa
Responsable des immeubles
Simone Ringler

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler Prevanto Vorsorge AG, Bâle

Réviseur en chef

André Egli Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement

D' Hansruedi Scherer PPCmetrics AG, Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch